

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET 2026 2027

ENTRE :

Le Collège La Salle Saint-Michel, représenté par son directeur Mr BECKER.

Ci-après dénommé « L'Etablissement »

D'UNE PART

ET

L'élève et son représentant légal,

Ci-après dénommé « L'Utilisateur »

D'AUTRE PART

PREAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des Utilisateurs, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

Elle indique enfin les sanctions disciplinaires applicables en cas de contravention aux règles établies ou rappelées par la Charte.

- l'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
 - la diffamation et l'injure ;
- -----

- l'utilisation d'une œuvre de l'esprit sans l'autorisation de son auteur (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web) ;
- l'utilisation un objet soumis aux droits voisins sans l'autorisation de son titulaire (interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision) ;
- l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur ;
- la contrefaçon d'une marque ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Collège La Salle St-Michel offre à l'utilisateur :

- **un accès sécurisé à Internet, notamment au site web du Collège.**
Cet accès est possible depuis la salle informatique pour tous, le CDI et les salles de Technologie. Il se fait sous le contrôle d'un adulte et sous la responsabilité de l'enseignant.
 - **un accès à la base documentaire du CDI,** accès disponible à partir des ordinateurs du CDI,
 - **un accès au réseau interne du Collège dans sa partie pédagogique** (ordinateurs situés dans les différentes salles de cours),
 - **des boîtes à lettre électroniques,** mises à la disposition des élèves de 4^{ème} d'Aide et de Soutien, des classes de la section européenne.
 - **Plusieurs adresses institutionnelles pour son courrier administratif.** Chaque classe a la possibilité d'utiliser une ou plusieurs adresses à des fins pédagogiques.
-
-

DROIT DE L'UTILISATEUR :

L'Utilisateur donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant et dans le cadre de la mise en œuvre du service, objet des présentes, ne soient traitées que pour les finalités de l'utilisation des services.

L'Utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations à caractère personnel le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ENGAGEMENTS DU COLLEGE :

Le collège protège son matériel informatique contre les virus.

Le collège protège ses postes informatiques destinés à l'Internet par un outil de filtrage qui interdit l'accès aux sites à contenu inapproprié.

Une chaîne d'alerte a été mise en place pour prendre les mesures adaptées dans les meilleurs délais : en cas d'incident (sur-filtrage, sous-filtrage), l'enseignant ou l'adulte présent alerte le directeur.

Le collège s'oblige à faire respecter la loi en tous points.

Le collège sensibilise les utilisateurs aux règles qui régissent les réseaux informatiques et aux risques qui en découlent. Il forme les élèves afin qu'ils comprennent et qu'ils appliquent ces règles.

Le collège veille au respect des clauses définies dans ce document.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à la répression de l'apologie des crimes contre l'humanité, de l'incitation à la haine raciale ainsi que de la pornographie infantile, l'Etablissement s'engage à mettre en place un dispositif permettant à toute personne de signaler l'existence de ce type de contenus sur les sites qu'il héberge ou dont il a en charge la gestion.

Le collège s'oblige également à donner, dans le cas de fournitures d'informations au public sur site Internet, le nom du directeur de la publication, ou du codirecteur de la publication, tenu de s'assurer que son service n'inclut aucun contenu répréhensible, notamment au regard de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et du responsable de la rédaction du site,

chargé du droit de réponse au sens de l'article 6-IV de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

Chaque utilisateur s'engage à respecter la législation et les grands principes du droit en vigueur :

- lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- respect des bonnes mœurs, des valeurs démocratiques et de la neutralité de l'école laïque,
- propriété intellectuelle et industrielle,
- protection de la vie privée (et notamment du droit à l'image),
- respect de la personne.

L'utilisateur ne doit pas perturber volontairement le fonctionnement des services. Il est notamment interdit d'interrompre le fonctionnement normal du réseau, d'utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources, d'introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), de modifier sans autorisation la configuration des machines, d'effectuer des copies ou des installations illicites de logiciels. Il doit informer le Collège de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Il est en outre interdit de détériorer, de démonter ou de retirer le matériel mis à disposition.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser des listes d'adresses de messagerie, des listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif.

DISPOSITIONS FINALES

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles énoncées ci-dessus pourra se voir retirer le droit d'accès aux services web et être éventuellement passible de sanctions administratives, disciplinaires et pénales suivant le cas.

